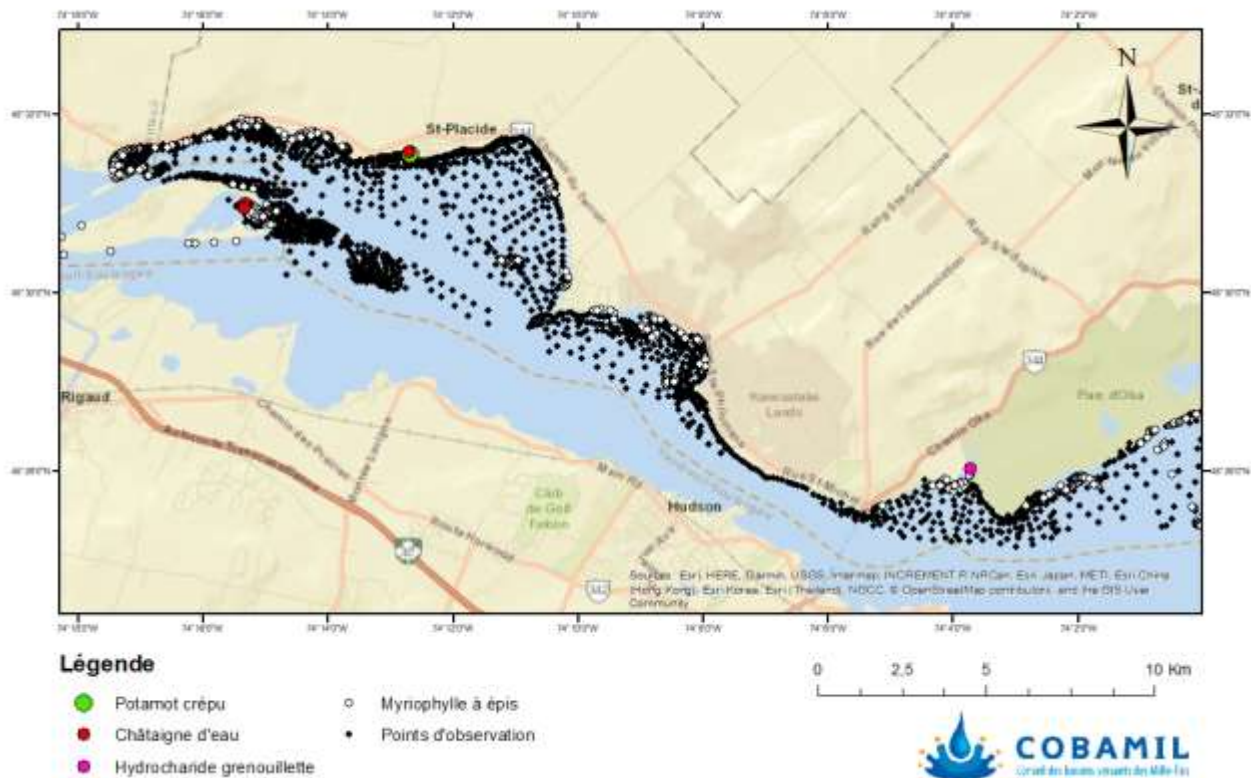


Plantes aquatiques exotiques envahissantes : Sensibilisation auprès des plaisanciers et citoyens riverains du lac des Deux Montagnes

L'équipe du COBAMIL (Conseil des bassins versants des Mille-Îles) a effectué l'été dernier une dizaine de jours de patrouille sur le lac des Deux montagnes, afin de détecter la présence d'espèces de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) dans le secteur nord-ouest du lac grâce à la participation financière de la MRC de Deux-Montagnes, du CRE Laurentides et du Parc national d'Oka. Le deuxième volet du projet, qui sera réalisé cet été, consiste à sensibiliser et à éduquer la population du lac des Deux Montagnes au sujet des PAEE.

La patrouille avait pour but de sillonner les secteurs du lac qui ont une faible profondeur afin d'y identifier des PAEE. La patrouille de détection des PAEE dans la région du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Outaouais a permis l'enregistrement de 2859 points d'échantillonnage, répartis sur une superficie de 32 km² (3200 ha). La patrouille s'est étendue sur 9 jours, totalisant 87 heures.

Parmi les points d'observation enregistrés, 542 recensent la présence de plants de myriophylle à épis, trois de châtaigne d'eau et un seul de potamot crépu. Une colonie d'hydrocharide grenouillette a aussi été trouvée dans la Petite Baie du Parc national d'Oka. La patrouille a donc permis de repérer des PAEE à différents endroits sur la rive nord du lac des Deux Montagnes, notamment le long des berges du Parc national d'Oka, dans la Petite Baie, dans la baie des Indiens, dans la baie de Saint-Placide, aux alentours de l'île de Carillon et le long des berges de Saint-Placide et de Saint-André-d'Argenteuil.



Trois jours de patrouille de plus ont été effectués sur les berges afin de repérer des plantes exotiques envahissantes qui pourraient pousser sur la rive dans certaines zones ciblées du territoire à l'étude, notamment en bordure de terrains ou dans des marais. Les principales espèces identifiées sont la salicaire commune, le butome à ombelles et le roseau commun (phragmite).

La problématique des PAEE

Le lac des Deux Montagnes est un trésor de biodiversité dont profitent plusieurs dizaines de milliers de plaisanciers chaque année. Cependant, l'introduction et la propagation de plantes aquatiques exotiques envahissantes constituent une menace réelle pour l'écosystème du lac car elles ont un impact néfaste sur les communautés animales et végétales indigènes (originaires du Québec). En arrivant sur un nouveau territoire, les PAEE compétitionnent avec les espèces végétales indigènes pour leurs ressources. Ceci peut entraîner une modification dans les patrons de distribution des espèces locales et peut nuire à la faune qui dépend de ces espèces pour s'abriter ou se nourrir, comme les poissons, les oiseaux ou les invertébrés aquatiques.

Certaines PAEE, comme le myriophylle, peuvent former des colonies très denses, à un point tel que la baignade et la navigation y deviennent impossibles. Les impacts qu'ont les PAEE sur les activités récréotouristiques entraînent une diminution du nombre de visiteurs sur le plan d'eau et dans la région, d'où les conséquences au niveau socioéconomique.

Sensibilisation

Le lac des Deux Montagnes est très vulnérable à l'arrivée et la propagation de PAEE en raison du grand nombre de plaisanciers qui utilisent le plan d'eau et les rampes de mise à l'eau qui l'entourent. Comme beaucoup de PAEE ont la capacité de se multiplier par fragmentation des plants, le passage d'embarcations sur une colonie augmente considérablement la probabilité que l'espèce se disperse. De plus, les fragments de PAEE qui demeurent accrochés aux embarcations (bateaux, canots, planches, moteurs, etc.) et à l'équipement (rames, pagaies, équipement de pêche, ancres) ont la capacité de résister à la dessiccation et de coloniser des nouveaux cours d'eau si les plaisanciers vont sur un autre lac ou une autre rivière dans les jours qui suivent.

Afin qu'un maximum de citoyens et de plaisanciers du lac des Deux Montagnes soient au courant de la problématique des PAEE, le COBAMIL réalisera des activités de sensibilisation au début de l'été 2019. Ces activités auront pour but d'informer les citoyens de l'état des colonies de PAEE dans leur secteur et de leur parler de la biologie et du mode de propagation des différentes espèces observées dans le lac des Deux Montagnes.

Comment reconnaître les PAEE?

L'outil de détection « Sentinelle » est une base de donnée sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) au Québec, disponible sur le Web et en application mobile. Cet outil contient des fiches d'identification et de l'information sur plusieurs EEE présentes ou susceptibles d'être présentes au Québec. Il s'agit donc d'un excellent outil pour bien identifier les PAEE. Il est aussi possible d'y enregistrer des observations afin de permettre un meilleur suivi de la propagation de ces espèces. Également, le COBAMIL visitera les rampes de mise à l'eau publiques et privées ainsi que les marinas du territoire lors de journées de fort achalandage afin de distribuer des dépliants d'information sur le sujet et de répondre aux questions des citoyens et plaisanciers.

Comment limiter la propagation des plantes?

Diverses habitudes faciles à adopter permettent de réduire le risque de propagation des PAEE. Parmi ces habitudes, on retrouve l'inspection et le nettoyage des embarcations et de l'équipement aquatique à chaque sortie d'un plan d'eau et l'évitement des colonies de PAEE lors de la navigation sur un plan d'eau. En ce qui concerne les espèces que l'on retrouve sur les berges, il est conseillé d'éviter de rejeter des fragments de plantes inconnues en milieu naturel ainsi que de s'informer sur les espèces que l'on plante dans son jardin afin de s'assurer qu'elles n'ont pas un potentiel d'envahissement dans la nature. Pour plus de mesure de prévention, suivez le COBAMIL sur Facebook afin de connaître nos futures sorties de sensibilisation et venir nous y voir!

De plus, le COBAMIL organise une soirée d'information le lundi 17 juin 2019, à la Salle des loisirs de Oka (174, rue Saint-Jean-Baptiste). Plusieurs conférenciers seront sur place afin de donner davantage d'informations et conseils sur le sujet. Vous êtes invités à y participer et vous inscrire en appelant au COBAMIL ou par courriel au ngoller@cobamil.ca.